

LA PRISE EN COMPTE DU REcul DU TRAIT DE COTE

Décryptage de la loi climat & résilience

Jeudi 21 octobre 2021 – de 9h à 12h

Formation distancielle

Par *Johanna Leplanois, Avocat associé*
en charge du pôle droit de l'urbanisme, de l'environnement et des énergies renouvelables

Le recul du trait de côte est un problème particulièrement important en France puisque que le territoire compte 19 200 kilomètres de littoral, que 20% des côtes et 37% des côtes sableuses sont en recul. Même si le constat du recul du trait de côte n'est pas nouveau, l'adoption d'une réglementation précise et adaptée pour appréhender le risque qui lui est lié est aujourd'hui devenue une nécessité. loi vient donc esquisser quelques lignes pour appréhender la problématique du recul du trait de côte en précisant les modalités et les effets de prise en compte de l'érosion côtière, même si des questions demeureront.



Contenu :

- Exposé de l'état du droit et décryptage des évolutions et modifications des dispositions et des outils existants ;
- Décryptage des adaptations des documents et des règles d'urbanisme à mettre en œuvre dans les zones exposées au risque d'érosion ;
- Explication des nouveaux outils créés (droit de préemption spécifique et prioritaire, contrat de bail réel immobilier de longue durée) ;



Objectifs :

- Déterminer les multiples évolutions dans la prise en compte du recul du trait de côte, les acteurs et leurs rôles ;
- Comprendre les mécanismes créés ou modifiés pour mettre en œuvre concrètement des actions et le calendrier ;
- Anticiper pour sécuriser les documents d'urbanisme, les locations et ventes de biens...



Publics concernés : Collectivités territoriales ou services de l'Etat ; Etablissements publics ; Assureurs ; Bureaux d'études ; Promoteurs ; Notaires



Méthode pédagogique :

- Exposé de l'état du droit ;
- Discussions et questions / réponses avec les participants ;
- Support pédagogique.



Tarif: 380 € HT - Possibilité de prise en charge (DLGA certifié organisme de formation)